



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021

Délibération N° 2021/252

Modification des modalités d'organisation des astreintes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

En juillet 2020, la municipalité a inauguré la halle gourmande du marché d'Ajaccio.

Ce nouvel équipement a nécessité l'adaptation des méthodes de travail des agents en raison de contraintes nouvelles, notamment la gestion d'un matériel technique.

La zone technique est équipée actuellement de 10 chambres froides et d'une chambre destinée à la production de glace. De plus, les pêcheurs ont actuellement 8 viviers à crustacés à leur disposition. Prochainement, la direction fera l'acquisition de 8 viviers supplémentaires.

Ces matériels fragiles, sont soumis à des conditions de maintenance particulières. De plus, ils sont équipés d'alarmes afin de se prémunir contre divers dysfonctionnements qui pourraient avoir des conséquences sanitaires sérieuses (défaut de température, risque sur les denrées alimentaires).

Le responsable de la halle et son adjoint sont en charge du bon fonctionnement de ce matériel technique et reconnus comme personnes à prévenir en cas d'incident.

Aucun autre service ne disposant de ces compétences particulières, même au sein de la DGST, il est donc nécessaire de mettre en place une astreinte Semaine au sein de la Direction du Commerce et Artisanat sous la Direction Générale Adjointe Environnement Cadre de vie et Attractivité. Cette nouvelle astreinte ainsi rattachée permet de capitaliser sur les connaissances techniques acquises au sein du service sur cette problématique.

Ainsi à compter du 1^{er} octobre 2021 et après avis du comité technique en date du 21 septembre 2021, les astreintes de la Ville d'Ajaccio sont organisées de la manière suivante :

- DGA Environnement Cadre de vie et Attractivité :
 - o Direction Commerce et Artisanat : 1 agent pour assurer le fonctionnement des équipements de la Halle du Marché d'Ajaccio fonctionnant du mardi au mardi
 - o Direction de la logistique (magasin) : 1 agent sous l'autorité de l'ingénieur d'astreinte fonctionnant du mardi au mardi
 - o 2 agents d'astreintes d'exploitation semaine
 - o 3 agents d'astreinte Week-end et jours fériés
 - o Etat Civil : 2 agents Week-end et jours fériés
 - o Cimetière : 1 agent Week-end et jours fériés
 - o Service hygiène et santé : 1 agent la semaine et 2 agents le Week-end et jours fériés

- DGA Développement Social Culturel Sportif et Vie des Quartiers :
 - o Direction des Sports : 1 agent d'astreinte semaine avec renfort si nécessaire lors de manifestations sportives

- DGA Vie Scolaire et Temps de l'enfant :
 - o Service Logistique Technique : 1 agent d'astreinte semaine

- DGA Culture et Patrimoine :

- Direction de la culture : 4 agents d'astreinte semaine et 3 agents le Week-end.
- DGST :
 - 5 agents sous l'autorité d'un cadre A fonctionnant du mardi au mardi
 - 1 agent Week-end pour les scrutins électoraux
 - 2 agents Week-end pour les alertes météorologiques
- Port de plaisance :
 - 1 astreinte d'exploitation par semaine
 - 1 astreinte de décision par semaine
- Police Municipale :
 - 4 agents d'astreinte semaine dont 2 pour le service Vidéo Surveillance

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier à compter du 1^{er} octobre 2021 l'organisation des astreintes de la Ville d'Ajaccio.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Annie SICHI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
 Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
 Vu l'arrêté du 27 mai 2011 relatif au recours aux astreintes dans les directions départementales interministérielles ;
 Vu la délibération n°2016/219 du conseil municipal dans sa séance du 1er août 2016 du conseil municipal relative aux modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes ;
 Vu l'arrêté n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
 Vu la délibération n°2017/09 du conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2017 du conseil municipal relative aux modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes du Port de Plaisance Charles Ornano ;
 Vu les délibérations n°2018/09, 2018/223 et 2020/016 du conseil municipal relatives aux modalités d'organisation des astreintes ;
 Vu l'avis du comité technique du 21 septembre 2021 ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

AUTORISE M. le Maire

A modifier à compter du 1^{er} octobre 2021 et suite à l'avis du comité technique du 21 septembre 2021, l'organisation des astreintes de la Ville d'Ajaccio de la manière suivante :

- DGA Environnement Cadre de vie et Attractivité :
 - o Direction Commerce et Artisanat : 1 agent pour assurer le fonctionnement des équipements de la Halle du Marché d'Ajaccio fonctionnant du mardi au mardi
 - o Direction de la logistique (magasin) : 1 agent sous l'autorité de l'ingénieur d'astreinte fonctionnant du mardi au mardi
 - o 2 agents d'astreintes d'exploitation semaine
 - o 3 agents d'astreinte Week-end et jours fériés
 - o Etat Civil : 2 agents Week-end et jours fériés
 - o Cimetière : 1 agent Week-end et jours fériés
 - o Service hygiène et santé : 1 agent la semaine et 2 agents le Week-end et jours fériés

- DGA Développement Social Culturel Sportif et Vie des Quartiers :
 - o Direction des Sports : 1 agent d'astreinte semaine avec renfort si nécessaire lors de manifestations sportives

- DGA Vie Scolaire et Temps de l'enfant :
 - o Service Logistique Technique : 1 agent d'astreinte semaine

- DGA Culture et Patrimoine :
 - o Direction de la culture : 4 agents d'astreinte semaine et 3 agents le Week-end.

- DGST :
 - o 5 agents sous l'autorité d'un cadre A fonctionnant du mardi au mardi
 - o 1 agent Week-end pour les scrutins électoraux
 - o 2 agents Week-end pour les alertes météorologiques

- Port de plaisance :
 - o 1 astreinte d'exploitation par semaine
 - o 1 astreinte de décision par semaine

- Police Municipale :

- 4 agents d'astreinte semaine dont 2 pour le service Vidéo Surveillance

VOTE

Par 39 voix pour, 7 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI